
IMMIGRATION Canada

Permis d'études

Directives du bureau des visas de Rabat



IMM 5846 F (09-2023)

Table des matières

Liste de contrôle– Permis d'études

Ce guide est produit gratuitement par
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
et ne doit pas être vendu.

This guide is also available in English

Demande de permis d'études – Liste de contrôle

Tout document qui n'est pas en français, ni en anglais doit être accompagné d'une traduction certifiée conforme.

L'omission de tout document requis peut entraîner le refus de la demande ou un retard dans le traitement.

Tout préparatif de votre part, comme le paiement de frais d'administration ou de scolarité, avant d'avoir reçu de l'ambassade la lettre vous autorisant à étudier au Canada, est réalisé à vos propres risques.

Remarque : Si vous êtes un(e) résident(e) autorisé(e) du Maroc qui y vit actuellement, et que vous avez été admis(e) à un établissement postsecondaire désigné du Canada, vous pourriez être admissible à [obtenir votre permis d'études au titre du Volet direct pour les études](#)

Vous devez soumettre :	
Si vous avez 18 ans et plus, la « fiche anthropométrique » pour le Maroc et extraits de casier judiciaire pour tous les pays où vous avez résidé plus de 6 mois.	<input type="checkbox"/>
Attestations d'emploi ou stage, s'il y a lieu	<input type="checkbox"/>
Votre acte de naissance et celui de la personne ou personnes qui vous prennent en charge.	<input type="checkbox"/>
Diplômes, relevés de notes et attestations scolaires obtenus à ce jour, depuis les années du BAC (secondaires) Veuillez aussi noter que tout document dans une langue autre que le français ou l'anglais, doit être traduit et certifié conforme à l'original. Soumettez la traduction ainsi qu'une copie de l'original.	<input type="checkbox"/>
Preuve de compétence de langue, soit avec le TEF (Français), soit avec le IELTS ou TOEFL (anglais) - (optionnel)	<input type="checkbox"/>
Si vous avez répondu "oui" à n'importe laquelle des questions sur vos antécédents sur le formulaire de demande, vous devez remplir et signer le formulaire de l'annexe 1 (Demande de visa résident temporaire – IMM 5257B) et le joindre à votre demande.	<input type="checkbox"/>